

Morale et éducation

Jacques Billard

Morale & *éducation*

L'éducation morale
Éclaircissements

Rien de grand ne se fait
sans ~~passion~~ vertu.

À la mémoire de
Jacques Muglioni.

Du même auteur

Conférences pédagogiques. L'école de la troisième République. Et la nôtre, Paris, 2013. ISBN 9 791 022 700 207.

Introduction à Félix Ravaisson, *De l'habitude*, PUF, 1999.

République et démocratie, avec Blandine Kriegel, Publication du Conseil Général de Haute-Garonne, 1999.

De l'école à la république, Guizot et Victor Cousin, PUF, 1998.

L'éclectisme, PUF, QSJ, 1997.

Le pourquoi des choses, préface de Philippe Meirieu, Nathan, 1994.

Traité d'éducation civique à destination des maîtres, Nathan, 1985.

Avertissement : ce livre rassemble des cours et conférences donnés à l'IUFM de Paris et à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. Je les ai liés et ai supprimé les références trop liées à l'époque (1998-2002), modernisé d'autres mais sans toujours supprimer les redites. Ceci pour me faire pardonner les approximations de l'écriture...

Imprimé en France

Mise en page réalisée par les ateliers Néo-maquettes, Paris.

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2014.

ISBN : 979-10-227-1088-6

© Jacques Billard, 2014.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

INTRODUCTION

« Souvenez-vous qu'avant d'oser
entreprendre de former un homme,
il faut s'être fait homme soi-même. »

Rousseau, *La nouvelle Héloïse*, II.

Toujours un peu fausse, toujours un peu d'une autre époque, l'éducation morale, n'a pas bonne réputation. Elle est pourtant régulièrement appelée au secours des difficultés sociales et reste particulièrement préconisée pour notre jeunesse qui ayant perdu tout repère, aurait dit-on bien besoin qu'on lui rappelle règles et limites.

Cet appel à la morale n'est pas toujours très clair et ne dit pas toujours ce qu'il veut. Crainte de paraître un père-la-vertu ? Comment avouer, contre l'air du temps, vouloir des enfants bien élevés, polis, se tenant bien alors que les discours éducatifs et pédagogiques mettent en avant la liberté des enfants et leur bien-être et alors que partout on explique que punir n'est jamais une solution ? Comment

ne pas noter que les biographies présentent souvent les personnalités arrivées comme ayant d'abord été des enfants indisciplinés, rétifs ou effrontés comme si le refus d'entrer dans une norme était le signe précurseur du génie ? Normes par ailleurs dénoncées comme arbitraires, étouffantes, ineptes. Résister au calibrage social est le signe d'une nature supérieure que l'éducation traditionnelle-bourgeoise casse. Un génie se reconnaissait autrefois à sa précocité. Il se reconnaît, de nos jours, à son indocilité. La survalorisation du rétif et de l'insolent est une marque de notre époque et n'est certainement pas sans arrière pensée. À l'échec scolaire massif, on ajout une impuissance éducative généralisée. L'éducation laisse ainsi la place aux experts et aux politiques.

Autre marque d'époque: le grand commerce. Il a besoin de consommateurs libérés de toutes barrières, surtout morales. Tant pis si la vie sociale, elle, ne peut fonctionner sans ces règles. Place au commerce, au prix de l'éducation. Le politique saura bien résoudre cette contradiction. Car nous voici dans une situation qui réclame de la morale et qui, en même temps, n'en veut pas. D'où la double tendance de nos sociétés à en appeler à une éducation morale tout en expliquant qu'elle n'existe pas.

Voilà pour la situation, passons au plan théorique. Il existe deux façons de nier la morale. La première est d'en refuser purement et simplement l'existence. La seconde est d'affirmer qu'il en existe un grand nombre. Du point de vue du résultat, ces deux thèses sont équivalentes : pas de morale.

Passons au plan des méthodes éducatives. Que faire quand l'éducation elle-même est assimilée à un moralisme de bigote ? Faut-il suivre le conseil aujourd'hui généralisé

de se borner à des débats au cours duquel les enfants seront invités à se former leurs propres opinions ? Cette idée d'amener l'enfant à « réfléchir » en le plaçant devant des « situations-problèmes » fait en effet, aujourd'hui, à peu près, consensus. Même les instructions officielles optent pour cette pédagogie. Elle n'est pourtant pas souhaitable. La situation-problème en matière morale est souvent manipulatoire ; elle fait reposer les décisions sur des émotions plus que sur des analyses. Et pour cause, ces analyses sont très souvent hors de portée des enfants des écoles primaires. Et les philosophes auront noté que se faire une opinion, ce n'est en aucun cas formuler un jugement !

De plus, les règles de moralité soumises à ces « réflexions » sont le plus souvent présentées comme semblables aux règles d'un jeu. La morale se réduit à une sorte de code de la route. Sans doute ce code est-il nécessaire, on ne pourrait pas jouer ou conduire son véhicule sinon, mais ses articles sont fondamentalement arbitraires, même s'ils sont cohérents, car ils auraient pu être tout autres. Les enfreindre n'est plus qu'un risque qu'il faut savoir prendre et n'entraîne aucunement la notion de faute morale. Comme dans les jeux, on joue et parfois on gagne, parfois on perd. Et si on réussit à tricher sans se faire prendre, c'est bien joué ! Au pire, on aura une sorte de gage, comme de passer son tour ou d'aller à la case prison. C'est un aléa de la vie, une sanction en quelque sorte mécanique qui ne remet pas en cause le principe du « pas vu pas pris », du « il est interdit de se faire prendre ».

Voilà une excellente manière d'esquiver l'éducation morale tout en (se) donnant l'impression de s'en occuper vivement. On notera au passage que la notion de faute morale s'est largement perdue. Seules les religions, peut-être, la

conservent encore sous la notion, un peu différente, cependant, de péché.

Et parce que la morale est vécue comme une affaire d'option personnelle et de circonstances, on ne voit généralement rien à redire à des affirmations comme celles-ci :

- voler un voleur, ce n'est pas voler ;
- voler une personne riche ce n'est pas grave ;
- voler l'État ou une banque ou une compagnie d'assurance, ce n'est rien ;
- « voler en état de nécessité (art. 122-7 du Code pénal) est justifiable ».

Jean-Valjean n'a-t-il pas été condamné pour avoir volé un pain¹ ? Et puis Alain, le maître des maîtres d'école, ne déclare-t-il pas « la morale, c'est bon pour les riches »² ?

En général, il reste entendu que la valeur, positive ou négative, d'un acte ne dépend que des circonstances, elles-mêmes laissées à l'appréciation de chacun. Pas de morale, donc, mais quelques règles à élaborer soi-même. Alors que réclament donc ceux qui dénoncent une carence éducative³ ? Enseigner les « valeurs » !

Ainsi les réactions après l'attaque par une quinzaine de mineurs d'une rame de RER en gare de Grigny (Essonne) : « Ceux qui ont fait ça sont des petits cons (sic). Des gamins sans repères hiérarchiques ni rapports aux institutions [...] Ils vont être envoyés en prison, mais cela n'arrange-

1. Bien entendu, ce que Victor Hugo veut mettre en évidence, c'est d'une part ce qu'on appelle *l'état de nécessité* et, surtout, que la disproportion de la sanction et de la faute est le signe d'une société à réformer. Ici, la question est politique, non plus morale : ce n'est pas le vol qui devient légitime, mais l'organisation sociale qu'il faut revoir. Personne, en effet, ne devrait être dans la situation de devoir voler pour vivre.

2. Cf ci-dessous, p. 155.

3. Ce n'est pas le lieu d'en discuter ici, mais cette idée d'une carence éducative est un peu fautive. L'immoralité est plutôt liée au fonctionnement propre de toute société.

ra rien. [...] C'est d'adultes impliqués disant les interdits, nommant les normes dont ces jeunes ont besoin. [...] J'en ai discuté avec les papas d'ici, ils sont tous choqués. Mais la taule ne fera que les empirer. C'est aux adultes de les arrêter. »

Nommer les normes... on en serait donc là ? Mais le même quotidien qui rapporte l'incident ci-dessus, publie une page entière, remplie, il est vrai par un énorme dessin, dénonçant la « ringardise » de la morale. « Eh, maître, d'où tu me fais la morale ? » Titre qui vient en dessous d'un dessin représentant le maître nez plongé dans un livre (comprendre qu'il ne voit ni le monde ni l'élève) tandis qu'un enfant écrit au tableau « Qui croque Odile, viole un bœuf. » Le reste de l'article se résume assez facilement par cette formule, d'ailleurs pas très claire : « La morale laïque a commencé à faire ringard. » Bien entendu, l'auteur de l'article ne propose pas de laisser la délinquance prospérer, mais il ne dit rien de ce qu'on pourrait faire. Il dit seulement que toute morale est suspecte, comme le serait celui qui l'enseignerait. À bon entendeur...

Autrement dit, il faut enseigner la morale bien que cet enseignement ne soit pas souhaitable puisqu'il est attentatoire à la liberté et bien qu'il ne soit pas non plus légitime, car toute morale est morale d'un groupe particulier et n'a donc pas à être imposée à l'extérieur de ce groupe.

Il n'y a rien là de bien nouveau. Cette question de l'enseignement de la morale a toujours fait problème, au moins depuis l'installation des lois scolaires, même si, à l'époque, un consensus avait fini par s'établir, qui attribuait à l'école la responsabilité de l'instruction et à la famille celle de l'éducation. Cette répartition des tâches, qui était claire, convenait assez bien. Elle semble revenir aujourd'hui. Il ne faut toutefois pas la radicaliser puisqu'aussi bien sans édu-

cation il n'y a pas d'instruction possible. Réciproquement, et c'est plus grave, sans instruction, l'éducation ne sera jamais qu'un dressage, comme on peut le constater dans les pays où l'école n'enseigne pas, mais « éduque ».

À ce propos, on prendrait des risques à réassigner à l'école une mission d'éducation qui ne s'appuierait pas sur l'instruction. Ce ne serait que conditionnement et dressage par d'ailleurs voués, de nos jours, à l'échec. Conservons donc le vocabulaire de la Troisième République pour rappeler le principe : pas d'éducation sans instruction. On pourrait même aller plus loin : s'il y a véritable instruction, l'éducation ne sera pas vraiment nécessaire. Elle s'ensuivra. Mais peut-être considérera-t-on que cette thèse relève de l'utopie...

La philosophie apprend à ne pas se laisser désarçonner par ces paradoxes et ces contradictions qui sont l'ordinaire de la guerre des idées. Remarquons au moins deux choses. D'abord, dans tout ce qu'on dit contre la morale, on trouve souvent l'arrière-pensée inavouable de faire émerger un « homme nouveau » et notamment sexuellement libéré. Ensuite, les doctrines qui énoncent l'impossibilité et l'illégitimité d'un enseignement *scolaire* de la morale sont des doctrines de salon c'est-à-dire des doctrines élaborées par des personnes qui, généralement, ne subissent pas personnellement et directement les effets de cette absence d'éducation comme la délinquance infantile et juvénile ou la formation des bandes dans les urbanisations d'aujourd'hui. Ils n'ont jamais à franchir, lorsqu'ils sont un peu âgés, le barrage d'un groupe de jeunes au bas de leur escalier ni à craindre pour leur voiture restée sur le parking de la cité, ni à redouter le développement de la vente de cannabis ou pire. Ils ne prennent pas non plus le RER D. S'ils connaissent les problèmes, c'est toujours indirectement, par les statistiques et les études conduites par des experts. S'ils connaissent l'existence de zones dites (abusivement)

« de non-droit », c'est pour en avoir pris connaissance dans les dernières études sociologiques consacrées au phénomène. Études rédigées par des gens comme eux pour des gens comme eux et qui parlent entre eux un langage à eux.

Connaître un phénomène par de savantes et irréfutables études est une chose, les vivre et en souffrir en est une autre. Dans le premier cas, on restera persuadé que les seules solutions possibles relèvent de décisions générales, de « politiques publiques ». On envisagera alors une « réhabilitation » des « quartiers », une médiation sociale, des subventions aux associations, une augmentation du nombre des intervenants sociaux.

Mais quand on est réellement dans les problèmes, on voit bien qu'il faut éduquer ou rééduquer chaque enfant, chaque adolescent, personnellement. Les mesures générales ne sont que de peu d'effet. La remise en peinture de la cage d'escalier de tel immeuble, pour utile qu'elle soit, ne changerait rien.

Sont tout autant dans l'erreur ceux qui préféreraient à l'éducation morale, jugée vaine, un renforcement des dispositifs judiciaires. D'abord parce que l'appareil judiciaire n'intervient qu'après coup alors que, s'agissant de toute une population, la prévention est la seule mesure possible. Ce n'est pas à dire que les mesures pénales soient inutiles et un laxisme, ici, serait très dommageable, mais l'intervention judiciaire ne peut être qu'une dernière extrémité. La répression, comme toute répression, n'a d'efficacité qu'à la marge.

Il existe bien une autre solution, quelquefois défendue par les décideurs : la communication. La « com ». Des spots télévisés, des séries, des « stars » de la chanson ou du cinéma, des slogans « jeunes ». Pourquoi pas ? Mais rien

de tout cela ne concerne l'école. La gestion des masses ne relève pas de l'éducation. L'éducation ne concerne que des personnes ; elle installe une liberté personnelle. Elle n'est jamais une affaire de gestion même des masses.

Revenons donc à la morale dont l'enseignement paraît bien avoir un petit parfum de Troisième République. La morale y était enseignée par obligation réglementaire et cette obligation s'est maintenue longtemps. Jusqu'au Président Pompidou ? Mais il y a eu la parenthèse pétainiste qui n'est pas une bonne référence.

En fait, la Troisième République est une période particulière de notre histoire et si, bien des aspects de son école pourraient être repris, il reste que le contexte est tellement différent que la reprise pure et simple des buts et des méthodes, concernant l'instruction civique et morale, n'est pas possible. On peut cependant en rappeler les circonstances, détaillées ailleurs¹.

Les lois scolaires instituant l'instruction obligatoire (et non l'école) se sont immédiatement heurtées à la question morale. La tradition éducative posait en principe qu'une éducation est d'abord morale et que la morale n'est possible que si elle est fondée sur une transcendance. La laïcité scolaire a donc été dénoncée comme une école sans Dieu, et donc une école du diable. Combats très vifs : « À la laïque, on a la colique, chez les bonnes sœurs, on a des douceurs. » Côté laïque, on montait en épingle les affaires de pédophilie et on accusait l'Église d'obscurantisme.

1. Jacques Billard, *Conférences pédagogiques, l'école de la Troisième République et la nôtre*, Paris, 2013. On y trouvera les conseils donnés par les inspecteurs primaires aux instituteurs de cette époque. On jugera s'ils ont vieilli.

Malgré cette violence verbale, l'école laïque a enseigné la morale et, très vite, personne n'y a plus trouvé à redire et cela pour deux raisons. La première c'est qu'on estimait qu'il y avait urgence. Voici, par exemple, le rapport que l'inspection du travail adresse, en octobre 1889, au préfet de Paris :

« Ce que nous avons remarqué avec peine c'est le manque d'instruction morale chez les enfants. Bien qu'ils aient été aux cours d'instruction morale, aux écoles dont ils sortent, ils ne semblent pas s'en douter. Aux questions faites sur les devoirs envers la famille, envers la société, envers la patrie, quelques-uns ont un peu, mais faiblement, répondu. Il est pénible de dire, Monsieur le Préfet, que cette absence d'instruction morale fait que les enfants perdent la notion du respect et du devoir, qui sont les bases de la morale ; de là les gros mots, les injures, les paroles obscènes. À cette mauvaise éducation, il faut joindre les mauvaises lectures, la facilité avec laquelle les enfants se font servir à boire et à fumer comme s'ils étaient des hommes, une odieuse imagerie et la caricature... où le ridicule le dispute à l'odieux. Tous ces faits ignobles, déshonorants pour les mœurs républicaines et si pernicieuses pour la société française, font que les enfants deviennent désagréables, puis détestables, et souvent leur conduite est scandaleuse sur la voie publique. Tout le monde s'en plaint, ce qui fait qu'une grande partie des pères ne veulent plus prendre d'apprentis, à cause des désagréments qu'ils ont à subir des enfants mal élevés dont ils ont la responsabilité. »¹

Sans entrer dans les détails historiques, on doit noter que les rapports sont nombreux qui mettent en cause le caractère *laïque de* l'enseignement de la morale et l'opinion reste largement persuadée que la vraie morale ne peut être que religieuse. L'école publique s'est pourtant efforcée de démontrer qu'il n'en était rien et elle y a assez bien réussi.

La seconde raison pour laquelle l'enseignement de la morale n'a pas été vraiment critiquée est que les maîtres d'école ont su s'y prendre en enseignant la morale selon une méthode et des principes éprouvés² :

1. J. Billard, *Conférences...*, p. 211.

2. Il faut noter, ici, l'influence déterminante de F. Buisson.